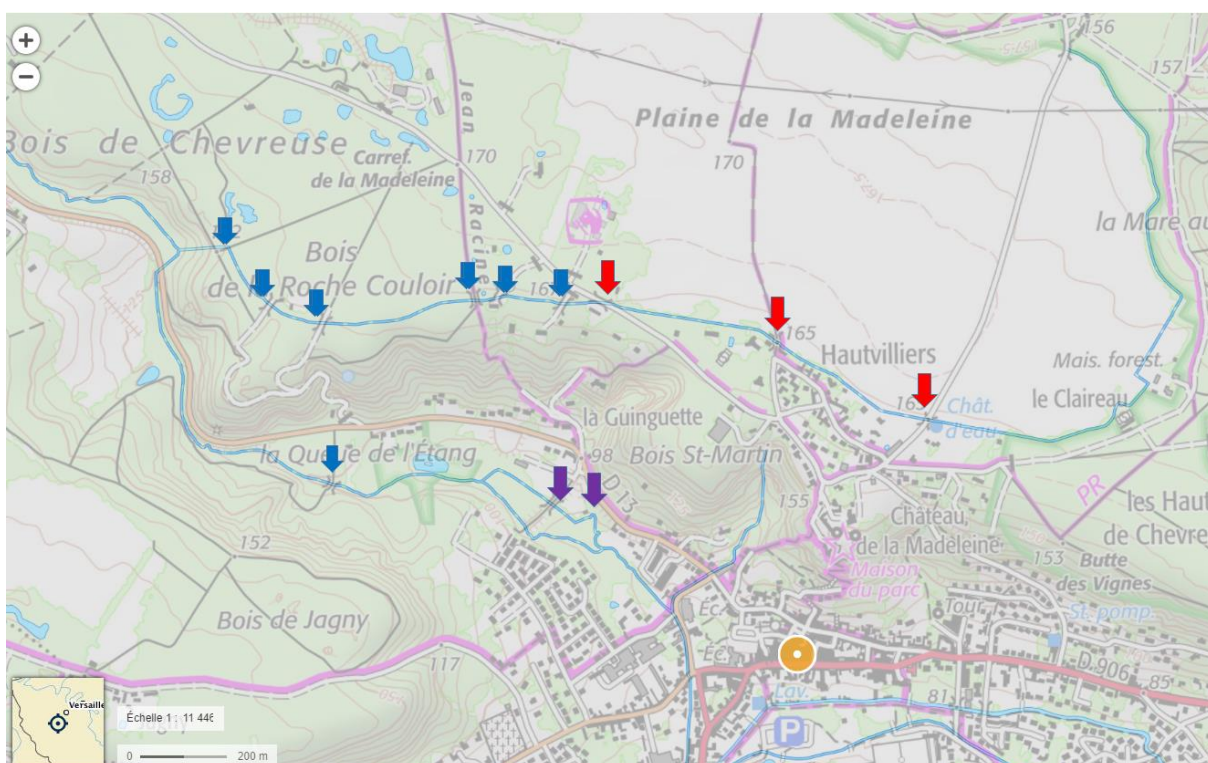


RECOMMANDATIONS DE L'APESC POUR LE COTEAU DE LA MADELEINE

16 mars 2022

A) Premières propositions de mesures urgentes, conservatoires de court terme, en attendant la réalisation de travaux pour mettre en place un système de gestion des eaux pluviales chargé d'éviter d'autres glissements du chemin historique Jean Racine et apporter des mesures de confortement du talus sableux du château :

- 1. Entretien des ouvrages existants de régulation des eaux pluviales sur le plateau de La Madeleine. Ceux-ci sont largement à l'abandon.** Les fossés qui bordent les champs ne sont pas curés sur toute leur étendue (environ 1,3 km) depuis les Hauts de Chevreuse à l'Est, en passant par le château d'eau et jusqu'à la société d'équitation à l'Ouest. **Plus grave encore**, les buses sont largement / totalement bouchées, notamment la dernière, malgré un diamètre de 90 cm environ. Elle passe sous la route de La Brosse. J'ai pu montrer tous ces désordres à Mr Texier le 11 février qui m'a indiqué qu'il découvrirait l'existence de cet important ouvrage communal sur la route de La Brosse. Les trois buses concernées sont localisées dans l'extrait de photo aérienne ci-dessous. Cette action simple remettrait en œuvre le travail des anciens qui avaient construit toutes ces rigoles en partie maçonnées afin de protéger le coteau puisque la rigole descend doucement entre Trotigny et la Roche Couloir avant de rejoindre un autre ruisseau qui vient de Saint Laurent pour revenir doucement par le fond du talweg vers l'Yvette le long de la rue Pierre Chesneau puis des Cordeliers. Ce long trajet de 2750 m permet d'éviter l'aspect torrentiel et de protéger le coteau de la Madeleine du ravinement contrairement aux ravines descendant au croisement Rue de Versailles rue Chesneau perdant sur moins de 250 m, plus de 60 m de dénivelé (10 fois plus de pente). Il convient ensuite de regarder les autres buses fléchées en bleu foncé qui sont pour la plupart dans des propriétés privées et de nettoyer le ruisseau qui est encombré de bidons, lavabos...et autres déchets. J'attire aussi votre attention sur les travaux d'ATLAND qui a inséré dans les maçonneries du ruisseau les exutoires de ses drains (flèches violettes) et risque ainsi de déstabiliser la rive nord. A terme, cela peut créer des retenues en amont.



La conséquence est que l'eau des champs cultivés de la plaine (environ 50 ha dans le sens de la pente vers Chevreuse) converge aujourd'hui essentiellement via le chemin situé sous la flèche rouge du milieu (Hautvilliers), vers le point bas du plateau, en l'occurrence le parking du Château de La Madeleine, ce qui aggrave encore la situation décrite ci-dessus. Ce chemin devrait être remodelé afin de permettre de retenir l'eau (digue).

L'orage du 19 juin 2021, à l'origine d'un arrêté de catastrophe naturelle, a entraîné un torrent d'eau qui a ouvert le chemin Jean Racine (photos disponibles) et aggravé les ravinements du coteau en plusieurs endroits, notamment dans le ravin au niveau de l'exutoire des eaux pluviales près des 2 tilleuls et la fontaine. Ces ravinements constituent une menace nouvelle et maintenant permanente de glissements de terrains comme celui de juin 2018 sur l'autre versant du coteau. (Photos et vidéo disponibles)

Ce point n'était pas dans le périmètre de la mission du Cabinet SEMOFI mais constitue un point à rajouter et un très important facteur aggravant.

2. **Supprimer quelques avaloirs à grille** qui se rebouchent très rapidement avec les feuilles, graviers, débris, passage des véhicules, tout cela dans une zone boisée et **les remplacer par des caniveaux et exutoires** mieux adaptés en bordure de forêt et nécessitant beaucoup moins d'entretien.

3. **Suspendre/réduire le trafic routier en rendant effectif** les arrêtés municipaux de 2019 et 2020 lesquels n'ont jamais été respectés. Votre police municipale en 2 ans n'a toujours pas reçu un mandat clair pour sanctionner. L'étude géotechnique des sols d'avril 2021 montre que la partie du Chemin Jean Racine, entre le parking et le mur des remparts, ne possède pas les propriétés mécaniques suffisantes pour supporter un trafic automobile.

4. **Fermer la barrière en bois pour que son ouverture soit l'exception**, et la maintenir fermée par défaut en permanence, (elle est actuellement ouverte en permanence, sauf les weekends). Ne l'ouvrir que pour des besoins dûment autorisés. N'en confier une clef qu'aux autorités autorisées et aux seuls riverains, dont le château, pour leurs seuls besoins vitaux (accès pompier, services techniques municipaux, besoins exceptionnels justifiés, SAMU...etc.)

5. **La compléter dans toute la mesure du possible par un portique à 2 mètres de haut**, limitant la hauteur des véhicules pouvant passer. L'exception serait traitée par une clef pour les besoins exceptionnels dûment autorisés (services de secours).

Accessoirement : Demander par exemple au PNR de déplacer ses boîtes aux lettres sur le Parking ou ailleurs pour économiser cette logistique inutile et polluante pour juste faire les 100 derniers mètres. C'est peut-être anecdotique, mais ce serait simple à réaliser et symbolique d'un geste pour l'environnement.

Passer aussi l'instruction à vos services techniques de Chevreuse et à vos divers prestataires et sous-traitants d'arrêter le passage de camionnettes ou poids lourds pour effectuer des travaux légers. Maintenir cette situation serait incohérent avec les conclusions de ce rapport.

Cette portion du chemin Jean Racine construite au 18ème siècle avec le mur des remparts a été conçue pour des piétons, chevaux et carrioles. Ce chemin est composé d'un remblai peu compact comme le confirme le rapport. Il est inadapté au passage fréquent de véhicules à moteur et encore moins de camions qui l'endommagent et aggravent le fluage des sols. Il est aujourd'hui classifié dans les textes officiels comme une « liaison douce », mais ne l'est pas du tout dans la réalité quotidienne.

6. Limiter les apports d'eaux pluviales vers le parking, le ravin qui le borde et le château de La Madeleine. L'actuel système de régulation des eaux pluviales est soit inexistant près du château, soit souffre d'un entretien déficient lorsqu'il existe, même s'il faut noter que quelques avaloirs ont été récemment nettoyés pour la première fois depuis longtemps. Ce système est inefficace en cas d'orage. Le récent rapport d'étude géotechnique l'indique à de nombreuses pages. Le Château de La Madeleine et le chemin Jean Racine, constituent le point bas de tout le plateau de La Madeleine et le point de confluence des eaux pluviales. Autrefois la mare, qui a été comblée pour faire un parking vers 1966-1967, servait de bassin de rétention et absorbait efficacement les pics d'orage en ce lieu où convergent plusieurs routes chemins et canalisations d'eau pluviales. Aujourd'hui, à la place, il y a 3 avaloirs mal positionnés, qu'il faut déboucher très régulièrement (feuilles, terre, graviers...). L'un d'entre eux est sur une position haute, ce qui le rend pratiquement inutile. Plus rien ne ralentit, ni ne retient les flux d'eaux pluviales et donc le ravinement s'accélère partout sur le coteau. L'orage de juin 2021, qui a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle, a généré un torrent qui a ouvert profondément le chemin sur plusieurs mètres de long (la crevasse a été rebouchée) et provoqué des glissements de terrain et la chute de plusieurs arbres sur les versants du ravin en contrebas de l'exutoire (photos déjà transmises)

B) Possibles mesures de moyen terme :

7. Conforter le mur de soutien du chemin : le mur des Remparts : Comme son nom l'indique c'est le dernier rempart pour prévenir des glissements ou éboulements de terrain sur le versant sud du coteau. Le lierre et les ronces, qui ont été seulement coupés, repoussent rapidement. Un contrefort s'écarte du mur (4 cm aujourd'hui dont 2 cm sur les 2 dernières années, 2020 & 2021). D'autres contreforts sont fissurés. Les résultats du forage SP1 du rapport géotechnique démontre que le terrain à cet endroit (au bout du mur des remparts, dans le virage et près de la borne du PNR) n'est pas à même de supporter la charge répétée de véhicules à moteur. Il faut aussi à de nombreux endroits, piquer le ciment ancien du mur des remparts, identifier les désordres, retirer les racines de lierre/ronces, re-sceller les pierres et refaire les joints à la chaux comme cela a été entrepris sur la portion du Belvédère.

8. Reconstituer un système racinaire, garant de la tenue des sols sur un coteau en sable, à forte pente : Replanter des arbres d'une essence bien adaptée (fortes racines cramponnant bien le terrain et d'élévation limitée, comme des acacias robiniers qui avaient été plantés dans les années 30) notamment sur la surface de l'ex éco-pâturage. Il faudra 30 ans environ pour retrouver un couvert végétal qui retienne le coteau en sable comme auparavant.

9. Missionner un Bureau de Maitrise d'œuvre compétent en confortements des sols sableux, potentiellement instables lorsque lorsqu'ils sont trop exposés aux eaux pluviales. Ce bureau devrait recommander un système de gestion des eaux pluviales, (avec des ouvrages tels que : bassins de rétention, caniveaux, systèmes de captation et de drainage, à même de contrôler, ralentir, récupérer les eaux pluviales et de ruissellement en tête de talus et apporter une réponse à la mesure des conclusions du rapport SEMOFI

L'étude de stabilité conclue : "*En conclusion, le site se trouve en état de stabilité précaire vis-à-vis d'une rupture globale de la pente. Dans tous les cas, les terrains de couvertures ne possèdent pas les propriétés suffisantes pour garantir la stabilité.*"

La conclusion de diagnostic et les mesures confortatives stipulent :

"Afin de prévenir d'éventuels futurs glissements, un suivi des potentiels mouvement sera réalisé sur les inclinomètres installés sur le site dans les sondages SD1, SD2 et SD3. Il permettra de retracer de façon régulière l'évolution d'une potentielle amorce de glissement profond et de suivre son évolution, le cas échéant. Ce suivi aura un caractère préventif et permet, pour le moment, de s'affranchir de mesures de confortement du site (type clouage, banquettes, etc.). D'éventuelles solutions de confortement du talus pourront être envisagés à la suite des premiers résultats des mesures d'inclinomètres.

Nous recommandons néanmoins de procéder à une politique de gestion des eaux pluviales par une collecte amont avec infiltration au sein des Sables de Fontainebleau relativement perméables.

Par ailleurs, nous recommandons la réalisation d'une levé GPS précise et complète du site, réalisée par un géomètre expert, avec un éventuel suivis de la géométrie du talus au cours du temps."